

**- VILLE de VALOGNES -**

-----  
**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DES QUESTIONS  
SOUMISES À DÉLIBÉRATION**  
-----

**Séance Ordinaire du 13 mai 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le TREIZE du mois de MAI, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

**Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,**  
**M. Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire,**  
**MM. Gérard BRÉBANT, Jean-Marie LOSIO, Conseillers Municipaux Délégués,**  
**MM. Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Ghislaine DENNEBOUY, Maryline MEYNE, Elisabeth LEBRÈNE, Patricia BELLOT, MM. Édouard ROULLAND, Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Clovis LE MAGUET, Mme Pierrette LEGOUPIL, M. François LENGRONNE, Conseillers Municipaux,**

formant la majorité des Membres en exercice.

**Absents excusés : Mme Claudine COQUELIN, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Patricia BELLOT), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Anne-Marie GOLSE), Mme Joséphine TOSTAIN, Conseillère Municipale, M. Robert RETOUT, Conseiller Municipal.**

**Absentes : Mme Brigitte GRANDGUILLOTTE, Conseillère Municipale, Mme Sabrina SPASSEVITCH, Conseillère Municipale.**

**M. Jean-Marie LOSIO a été désigné Secrétaire de séance.**

-----  
**Date de convocation : 06/05/2019**  
**Date d'affichage du compte rendu : 16/05/2019**  
**Nbre de Conseillers en exercice : 28**  
**Nbre de Conseillers présents : 22**  
**Nbre de Conseillers votants : 24**

## VILLE DE VALOGNES

### RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 13 mai 2019 à 18 heures

#### COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

#### 1. Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Manche 2019-2025 - Réalisation d'une aire de grands passages - Avis du Conseil Municipal.

Par courrier du 10 avril 2019 reçu le 15 en mairie, M. le Préfet de la Manche sollicite sous un délai d'un mois, l'avis de l'Assemblée délibérante sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans la mesure où celui-ci prévoit la réalisation d'une aire de grands passages sur le secteur géographique où se situe notre commune.

La réalisation d'un tel équipement relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. C'est pourquoi, dans le cadre du travail mené pour la révision du schéma départemental, co-piloté par l'État et le Conseil Départemental, la CAC a été amenée à faire des propositions quant à la création d'une aire de grands passages sur le territoire, ce qui relève d'une obligation posée par la loi du 5 juillet 2000.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a proposé, en lieu et place d'une aire de capacité importante, la création de :

- 2 terrains d'une capacité de 60 caravanes sur les secteurs Côte des Isles et Val de Saire,
- 1 terrain d'une capacité de 120 caravanes sur le secteur de Cherbourg-en-Cotentin et communes des proches alentours de Cœur Cotentin, Douve et Divette et la Saire.

La Commission départementale consultative des gens du voyage a validé le 26 mars 2019 ces propositions, et afin de permettre une approbation du schéma au 30 juin 2019, M. le Préfet sollicite, conformément aux dispositions législatives, l'avis des communes qui ont été inscrites au schéma, dont Valognes, car situées dans des secteurs géographiques correspondant aux lieux où les installations illicites sont les plus fréquentes.

La Ville de Valognes partage les propositions faites par la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour abonder le schéma départemental ; toutefois, **compte tenu de la réalisation sur le territoire de la Ville de Valognes, conformément aux obligations de la loi du 5 juillet 2000, d'une aire d'accueil mise en service en 2018, permettant le stationnement de 25 caravanes, et considérant l'absence de disponibilité foncière adaptée à l'accueil d'une nouvelle aire pouvant contenir 120 caravanes,**

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **CONSIDÈRE** qu'il n'est pas possible de donner un avis favorable à l'implantation d'un nouvel équipement pour l'accueil des gens du voyage sur la ville de Valognes.

## **2. Signature d'une convention entre le Collège Félix Buhot et la Ville de Valognes pour l'achat de ressources numériques à l'école du Quesnay.**

En application de l'article L 421-10 du Code de l'Éducation, il est proposé une convention permettant d'organiser la collaboration entre la Commune et le Collège Félix Buhot pour la mise en place du Plan Numérique à l'école primaire du Quesnay.

Cette convention prévoit qu'une dotation de 500 €, gérée par le Collège Félix Buhot, sera attribuée à l'école afin d'acquérir des ressources numériques pédagogiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Maire ou son Adjointe à signer la convention de mise à disposition des ressources numériques, établie entre le Collège Félix Buhot et la Ville de Valognes.

## **3. Restauration d'œuvres d'art – demandes de subventions.**

Il est nécessaire de procéder à la restauration de la statue « Charlemagne », située dans la médiathèque Julien de Laillier ainsi qu'au portrait de Félix Buhot par Auguste Boulard.

Selon les devis établis, ces travaux sont estimés à **1 806 € TTC** (pour Charlemagne) **et 516 €** (pour Félix Buhot).

Ces oeuvres étant inscrites au titre des monuments historiques, la Ville de Valognes sollicitera en conséquence, les concours financiers du Conseil Départemental et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie.

Sur avis de sa Commission Culture – Patrimoine réunie le 13 mars 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** à la réalisation des travaux de restauration de la statue « Charlemagne » et du portrait de Félix Buhot, selon les devis proposés,
- **Et SOLLICITE** les concours financiers du Conseil Départemental de la Manche et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie.

## **4. Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Valognes aux différents fonds d'aide.**

L'Assemblée Communale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **SE PRONONCE favorablement** comme chaque année, sur le

renouvellement en 2019 de l'adhésion de la Ville de Valognes aux différents fonds d'action sociale suivants :

- Fonds d'Aide aux Jeunes - F.A.J. - correspondant à une participation de 0,23 € par habitant.
- Fonds de Solidarité pour le Logement - F.S.L. - correspondant à une participation de 0,80 € par habitant.

## 5. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **AUTORISE** l'admission en non-valeur de produits que le Trésorier Receveur municipal n'a pu mettre en recouvrement sur les exercices antérieurs, ou suite à l'effacement de la dette par décision de justice, pour un montant total de 5 976,55 € à l'article 6542 « Créances éteintes ».

## 6. -Allocation de subventions municipales au titre de l'exercice 2019.

Sur avis du groupe de travail réuni le 24 avril dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** :

\* à l'attribution des subventions et participations aux Organismes et Associations ayant formulé une demande ou sollicité leur renouvellement, au titre de l'exercice 2019,

\* au renouvellement des 5 critères proposés pour l'attribution de subventions municipales aux associations sportives de Valognes et de la pondération de + ou - 500 € par rapport à l'année 2018,

\* au renouvellement d'un fonds de concours de 6.000 € destiné à accompagner une politique de formation des jeunes en appliquant un bonus forfaitaire mais sans engagement ultérieur à la fin de la formation et à soutenir financièrement la pratique du sport par des personnes handicapées.

*Ont quitté la salle au moment du vote, les Conseillers municipaux impliqués dans les associations suivantes :*

- \* Valognes Commerces : M. Lucien LECERF
- \* Comice agricole : M. Edouard ROULLAND
- \* USV Gym : Mme Sylvie HERVIEU.

*Tableau  
affiché  
dans le  
hall de  
la mairie*

Valognes, le 14 mai 2019

**LE MAIRE :**  
**Jacques COQUELIN**